

PORCHERES

Informations Municipales

Année

1998



Bulletin

numéro 10

LE MOT DU MAIRE

Selon une tradition établie depuis plusieurs années, la municipalité édite un bulletin au mois d'août, ce mois d'été souvent propice aux écarts de la nature, aux secousses monétaires dans divers pays du monde, aux pronostics des grands experts sur l'évolution possible de l'univers, etc...

Le panorama ne serait pas complet si on oubliait de mentionner la folie des fanatiques de toutes sortes et les actions meurtrières des différents terroristes qui font régner une espèce de conjuration macabre contre la paix dans certains pays, parce qu'ils refusent la démocratie et l'entente entre diverses communautés.

Comme vous le savez, nous vivons à tort ou à raison à l'ère de la mondialisation dont nous n'avons pas fini de subir les effets dans une France qui ne représenterait plus en l'an 2030 que 0,72% de la population mondiale, contre 1,65% en 1950.

Pendant ce temps le pouvoir des états décline en face de celui de la finance internationale et des multinationales de moins en moins liées aux intérêts de leur Etat d'origine.

En face de cette situation, les pays d'Europe, de l'Atlantique à la Russie (lorsqu'elle sera réorganisée) devront s'entendre en respectant leurs particularités pour défendre leurs valeurs et leurs intérêts légitimes. Nous savons bien que la recherche d'un équilibre au plan mondial restera pour très longtemps un vaste chantier inachevé.

En attendant mieux, ne nous laissons pas entraîner par les sirènes de la facilité, car pour subsister dans un monde hétéroclite où la concurrence très vive repose sur des bases inégales entre les pays des différents continents, il faudra toujours travailler avec goût pour produire des objets manufacturés et des denrées de qualité.

Particulièrement en Aquitaine, nous avons la chance de vivre dans une région où le climat tempéré, la variété des sols, la diversité des productions agricoles et viticoles, mais aussi le savoir faire des Aquitains, en font un pays où il fait bon vivre. Dans le classement des 22 régions Françaises selon le produit intérieur brut, l'Aquitaine arrive à la 6^{ème} place.

Que devient Porchères ?... Géographiquement, notre commune est toujours dans la vallée de l'Isle, à 2 kilomètres du département de la Dordogne, à peine 2 kilomètres de la route nationale 89, à la même distance de la gare de St Seurin sur l'Isle sur la ligne Bordeaux-Lyon, et à proximité de la future autoroute reliant Bordeaux à l'Auvergne.

L'autoroute va dans les prochaines années accentuer la rapidité des liaisons routières avec Libourne et Bordeaux dans un sens et avec Périgueux, Brive et Clermont-Ferrand dans l'autre sens. C'est un élément non négligeable, car des Libournais et des Bordelais pourront trouver un intérêt à venir habiter dans la vallée de l'Isle, comme l'ont fait plusieurs familles de la région bordelaise dans le passé. Il convient d'envisager cette éventualité en prévoyant des lots à bâtir et, en profitant des subventions allouées dans le cadre de l'O.P.A.H. en cours de réalisation pour améliorer l'état et le confort des habitations anciennes.

Le Conseil municipal a sollicité le concours du Conseil Général pour procéder à un aménagement du bourg, notamment dans la partie de la route longeant l'église qui desservira la future salle polyvalente dont le projet est actuellement à l'étude. Nous avons l'intention de continuer à aménager le terrain de sports situé derrière le lotissement dans la prairie de l'ancienne propriété du regretté monsieur Jules Laurent.

Je me permets de rappeler à l'intention des familles ayant de jeunes enfants, que Porchères dispose de vastes locaux scolaires en très bon état, qu'il existe un ramassage scolaire pour l'école communale et un autre ramassage pour le Collège de Coutras, le tout entièrement gratuit grâce à la volonté du maire et du président et des membres du Syndicat intercommunal du Collège de Coutras.

Enfin, ne perdons pas de vue l'amélioration de la sécurité sur la route départementale 10 à Larret et en face de la piscine, à l'intersection de la RD 10 et de la RD 123 allant vers St Christophe de Double. Mais les travaux étant à la charge du département, il appartient à la direction des infrastructures du Conseil Général d'en fixer la programmation.

Le Conseil Municipal réfléchit à d'autres projets, mais il fait attention à échelonner leur réalisation dans le temps pour ne pas augmenter les dépenses de façon à ne pas alourdir exagérément la fiscalité communale, car nous connaissons les limites de la faculté contributive de nos chers administrés.

D'une manière générale, les collectivités locales œuvrent efficacement pour l'embellissement des communes, mais il faut aussi que chacun de nous respecte la nature et pense que l'environnement est un élément important de la valorisation du pays et des biens privés.

Désireux de ne pas continuer à me laisser absorber par des tâches qui m'obligent à m'absenter très souvent de Porchères, j'envisage d'organiser chaque mois une permanence à la mairie où je me tiendrais à la disposition des habitants de Porchères et des communes limitrophes. La date sera fixée prochainement dans la presse et par affichage.

Je m'excuse d'être long dans mes explications, mais c'est un moyen pour moi de reprendre contact avec la population de Porchères que je n'oublie pas malgré mes occupations qui me retiennent souvent à l'extérieur.

Vous me permettrez, avant de terminer, de saluer respectueusement la mémoire de Monsieur Gabriel Delaunay décédé le 5 août à Bordeaux à 91 ans. Il fut Préfet des Pyrénées Atlantiques pendant 8 ans, puis Préfet de la Gironde et d'Aquitaine pendant 13 ans, avant de devenir Conseiller d'Etat en 1972. En 1957, il assura pendant un an la direction générale de la R.T.F. J'ai connu Monsieur Delaunay au cours des années 60 à 70 lorsqu'il était Préfet de la Gironde. Je garde le souvenir d'un grand Serviteur de l'Etat qui a toujours su rester à l'écoute de ses compatriotes dans le plus profond respect de leurs convictions. C'était un homme de dialogue, qui en toutes circonstances savait faire la part des choses et rester compréhensif. Malgré son grand âge, il avait conservé sa lucidité et son esprit critique sur l'actualité et l'évolution de notre société, dans les articles qui paraissaient parfois en deuxième page de Sud-Ouest.

Cet homme de cœur et de bon sens, remarquablement intelligent, qui a pu accéder à des responsabilités importantes dans l'administration départementale, régionale et même nationale, savait dispenser la sagesse, la tolérance et l'humilité, trois vertus qui resteront pour ceux qui l'ont connu son testament humain et civique.

VIE DE LA COMMUNE

TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS

BILAN 1997

Bâtiments:

- Mise en conformité des bâtiments, suite à la visite de la Commission de sécurité: chaufferie de l'école, escalier du dortoir de la maternelle, réfection totale de l'électricité à l'église, éclairage de secours du foyer.

Matériel:

- Pose de l'arrosage intégré dans les pelouses devant la mairie,
- Aménagement du terrain d'activités derrière l'école (basket, football, handball).

Voirie:

- Outre l'entretien annuel des routes de la commune, de gros travaux de voirie ont été réalisés dans les secteurs de Guérin, La Vergnotte, et La Combette (goudronnage, réfection et création de fossés, pose de bordures,...)

PREVISIONS 1998

Bâtiments:

- Mairie: Remplacement du plancher de la salle du Conseil qui s'affaisse dangereusement, par un plancher hourdis avec revêtement en carrelage.
Tapisserie et peintures dans cette même salle.

- Ecole: Installation d'un petit bac à douche pour "réparer" les accidents qui peuvent arriver aux plus petits.

- Réfection de la toiture de l'actuel foyer, nécessaire en attendant la construction d'une salle neuve.

Voirie:

- Le même type de travaux que ceux effectués en 1997 sera réalisé entre le pont de Beaulieu et la piscine de Lagrave en traversant le village de Courbarieu (goudronnage réfection et création de fossés, pose de bordures). Ces travaux, comme ceux de l'an dernier, bénéficieront de subventions du Conseil Général au titre du FDAVC et de l'Etat au titre de la DGE.

Projet d'aménagement du bourg:

- Une Convention d'aménagement de bourg a été acceptée par le Conseil Général. Cette Convention, outre les subventions qu'elle permettra d'obtenir, aura pour objectif:

- * de dynamiser le bourg grâce à la construction d'une salle et à la poursuite de l'aménagement du terrain d'activités pour les jeunes,
- * de réaliser l'étude du schéma d'assainissement de la commune,
- * de prévoir l'installation du réseau de gaz (au moins dans le bourg),
- * de coordonner les aménagements de voirie en liaison avec la construction de la salle, l'assainissement et la pose du gaz,
- * de donner au centre bourg un aspect plus accueillant.

Et la salle communale?:

- Les études qui ont été menées nous permettent d'en évaluer le coût approximatif. D'ores et déjà, on peut avancer que ce projet nécessitera deux ans pour être réalisé.

* Une première tranche qui pourrait être lancée en 1999 concernerait la construction proprement dite.

* Une deuxième tranche, l'année suivante, permettrait de réaliser tous les travaux annexes (abords, parking, voirie,...)

Le souci essentiel du Conseil Municipal, à l'heure actuelle, est de rassembler un maximum de subventions pour que ce projet soit réalisé dans les meilleures conditions financières pour la commune.

ECOLE

L'effectif global du R.P.I. prévu pour la rentrée est de 93 élèves dont 53 pour les deux classes de Porchères; c'est une augmentation rassurante et nous remercions vivement les parents d'avoir compris notre appel d'inscriptions dans la commune d'habitation.

Les nouvelles réalisations:

A l'initiative des maires des deux communes, une garderie entièrement gratuite fonctionne depuis février en période non scolaire, soit : vacances d'hiver, de printemps, 4 semaines en juillet, vacances de Toussaint.

Elle accueille les enfants inscrits dans le R.P.I., de 7 H 30 à 18 H 30 sans interruption ; une grande latitude est laissée aux familles en ce qui concerne les horaires d'arrivée et de départ.

On peut apporter son repas qui sera réchauffé et pris à la cantine ; le petit déjeuner - lait, chocolat, biscuits - est offert.

L'encadrement est assuré par Mesdames Durieux, Capello, Mlle Malénon et Monsieur Bergère qui proposent des activités manuelles, récréatives, sportives, dans un climat chaleureux et convivial.

La Municipalité, à la demande du personnel enseignant et de l'aide maternelle, a accepté d'installer une douche dans les locaux de l'école, pour l'hygiène et le confort des enfants. Elle sera mise en service à la rentrée.

D'autre part, un projet d'équipement informatique dans le cadre de la loi Allègre est à l'étude par les deux communes.

Activités habituelles :

La classe de neige s'est déroulée pendant une semaine à St Lary : la neige était au rendez-vous et la structure d'accueil a donné toute satisfaction.

La bibliothèque centre documentaire fonctionne régulièrement.

La kermesse annuelle a connu un vif succès sous un soleil resplendissant ; le spectacle très réussi produit par les enfants a été suivi des jeux traditionnels et d'un repas pour tous ceux qui le désiraient.

Une sortie « pique-nique » à l'étang de St Christophe a réuni tout le monde en fin d'année.

L'équipe éducative reste inchangée ; les enfants ne pourront que bénéficier des efforts pédagogiques commencés et poursuivis dans un même but avec dévouement et disponibilité ; cela paraît évident mais restera toujours difficile à assurer au quotidien.

La garderie de St Antoine fonctionne comme d'habitude en période scolaire.

La restauration des enfants est toujours soigneusement préparée et chaleureusement servie pour un prix très modique.

Enfin, le R.P.I. a bon espoir d'accueillir un ou plusieurs emplois-jeunes Education Nationale à la rentrée 1998/99.

Tous nos remerciements et notre sympathie à tous ceux et à toutes celles qui se dévouent au contact des enfants dans des conditions que nous essayons sans cesse d'améliorer.

EMPLOI-JEUNE

Le Conseil Municipal a décidé en Avril de créer un poste dans le cadre de la Loi proposée par l'Etat pour favoriser la création d'emplois pour les jeunes.

Ce poste consiste, pour une part, à apporter une aide au secrétariat de la mairie dans l'accueil du public, et d'autre part, à intervenir dans les différentes activités de la vie municipale ou associative.

C'est ainsi que ce jeune a été amené à travailler pour l'encadrement de la garderie qui fonctionne pour l'accueil des enfants pendant les vacances scolaires. Il est également mis à disposition par convention à l'Avenir de la Double où il entraîne les jeunes pour le hockey et où il participe à l'organisation et au bon fonctionnement de la piscine pendant les deux mois d'été.

Il va de soi que les autres Associations de la commune pourront bénéficier de son aide pour l'organisation de leurs activités en prenant contact avec la mairie.

Rappelons que la rémunération de ce poste (charges incluses) est prise en charge à raison de 80% par l'Etat et de 10% par le Conseil Général. La Région, quant à elle, prendra en charge les frais de formation.

CARNET

NAISSANCES :

Alisson Anaïs MALIFARGES le 04/07/1997
Audrey MESPOULEDE le 02/11/1997
Cindy Elsa MALIFARGES LE 03/11/1997
Clément Kévin PICAUD le 23/12/1997
Aurélie Mélissa Suzanne DUCLA le 09/01/1998
Audrey POINTET le 02/03/1998
Laura Roseline Lucienne VANDESTOKE le 04/04/1998
Cloé Annie Pierrette LASSAGNE le 27/07/1997

MARIAGES :

Eric BEZIER et Elise Odile Rolande NICOLAS le 30/08/1997
Ivan MERCIER et Marielle DESSAIGNES le 14/02/1998
Christophe CAMELLE et Valérie Martine FAYEMENDY le 29/06/1998
Christophe VANDESTOKE et Roselyne RESSE le 22/08/1998

DECES :

Marc RULLIER le 09/08/1997
Helmut BAHN le 04/10/1997
Jean BELIVIER le 24/12/1997
Flora DALLA CORTE Veuve BION le 26/12/1997
Augustine DEMEERELEERE veuve DELHAYE le 05/01/1998
Henri SEGUY le 13/01/1998

INFORMATIONS GENERALES

MAIRIE

Heures d'ouverture :

LUNDI	FERME LE MATIN	14 H 00 à 17 H 00
MARDI	09 H 00 à 12 H 00	14 H 00 à 17 H 00
JEUDI	FERME LE MATIN	14 H 00 à 17 H 00
VENDREDI	09 H 00 à 12 H 00	14 H 00 à 17 H 00

Fermeture le mercredi toute la journée.

FOYER

Tarifs de location :

250 F de caution à la réservation.

450 F pour une journée

600 F pour un week-end.

RECENSEMENT MILITAIRE

En octobre 1998 : Pour les jeunes nés en Juillet, Août et Septembre 1981 ou 1982

En janvier 1999 : Pour les jeunes nés en Octobre, Novembre et Décembre 1981 ou 1982.

LES ARTISANS DE NOTRE COMMUNE

Jacques BERNARDI	: 3 Rangeard : Chauffage central, Sanitaires, Zinguerie, Ramonage, Dépannage.
Christian DAGORN	: 21 Le Bourg : Peinture, Tapisseries, Moquette, Façades, Vitrierie.
S.A.R.L DUBOIS	: 1 La Vergnotte : Maçonnerie, Terrassements, Travaux Publics.
Jean-Michel GIMEL	: 4 Le Gassouil : S.A.D.E.M (Service d'Assistance Dépannage Mécanique).
Jean-Jacques LAMI	: 2 Champ du Puits : Electromécanicien.
Jean-Michel LASNIER	: 9 Champeville : Plâtrier.
Norbert MALAISE	: 33 Le bourg : Boucherie-Charcuterie.
Elise MAURY	: 31 Le bourg : Tabac, Alimentation, Presse, Gaz, Cadeaux.
Régis MERCIER	: 15 La courtade: Constructions traditionnelles, Charpentes, Couvertures, Ossatures bois, Maçonnerie.
Roger RENAUD	: 5 Rangeard : Charpentes, Menuiserie, Couvertures.
Michel RENARD	: 21 Guérin : Charpentes, Couvertures.

LE BLASON

Comme cela avait été annoncé dans l'édition de l'an dernier des Informations Municipales, un concours pour déterminer le blason de la commune a été ouvert.

Sept personnes ont participé à ce concours

Mlle Sabine RAMEAU,
M. David REDON,
M. VIOLLIN,
Mme LARQUET,
Mme DUCASSE-SUISSE,
M. Noël MERCIER,
M. Gérard RENVERSADE.

Certains participants ayant présenté plusieurs projets, c'est dix blasons que le jury (composé de la commission des fêtes et des présidents des Associations) a dû départager le 4 juillet 1998.

A l'issue du vote du jury, le premier prix a été décerné à M. Gérard RENVERSADE qui avait présenté trois blasons fort documentés sur l'histoire de la commune. Le deuxième prix a été attribué à Mme DUCASSE-SUISSE. Ces prix seront remis lors de la fête de PORCHERES.

Que tous les participants trouvent ici les remerciements du Conseil Municipal pour leur participation. Leur œuvre servira de toute façon à l'élaboration du blason de Porchères, puisque nous comptons remettre tous les projets à une entreprise spécialisée qui établira le blason définitif à partir de toutes les productions.

VIE INTERCOMMUNALE

SYNDICAT DES ORDURES MENAGERES

Comme les années précédentes, **un deuxième ramassage** a lieu pendant les mois d'été, **le mardi, jusqu'au 1er septembre inclus.**

Concours:

En 1997, le Syndicat avait organisé un concours sur le thème du ramassage et du traitement des ordures, destiné aux élèves des écoles primaires.

En 1998, ce concours était reconduit à destination des élèves des collèges.

En 1999, la Commission Information du Syndicat a l'intention d'ouvrir ce concours aux Associations des différentes communes de son territoire. Il sera doté de prix qui ne sont pas encore fixés mais qui seront sans doute intéressants.

D'ores et déjà, la liste des Associations de Porchères a été adressée aux responsables et nous espérons que la commune sera représentée.

Rappel:

La déchetterie de Coutras a été conçue pour vous permettre de vous **débarrasser gratuitement** de tout ce qui vous encombre et qui ne doit pas être brûlé chez vous... *cartons, plastiques, vieux pneus, matelas ...* Il suffit de se présenter au gardien en précisant qu'on est habitant de Porchères. Cette déchetterie est située dans la Zone Industrielle Eygreteau, route à gauche juste avant l'I.M.E.

O.P.A.H.

DU NORD LIBOURNAIS

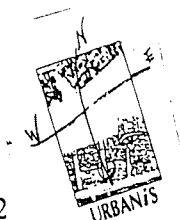
Pour tous renseignements :

CABINET URBANIS

180 bd George V

33 000 BORDEAUX

Tel. 05 56 51 83 79 Fax 05 56 98 19 62



VOTRE MAIRIE

SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DU NORD LIBOURNAIS :

5, Esplanade Charles de Gaulle

33 660 SAINT SEURIN SUR L'ISLE

Tel. 05 57 49 77 91 Fax 05 57 49 60 84

*Des subventions
pour
améliorer
l'habitat
ancien*

**Prochaine réunion pour la préparation des dossiers :
Mairie de PORCHERES
le Vendredi 4 septembre de 14 h à 17 h**

PROPRIETAIRES OCCUPANTS : Les aides financières de la DDE

PRINCIPE

La Direction Départementale de l'Equipelement propose une Prime à l'Amélioration de l'Habitat aux propriétaires (ou usufruitiers) d'un logement de plus de 20 ans, occupé à titre de résidence principale.

L'attribution de cette aide est conditionnée à un plafond de ressources, dépendant du nombre de personnes vivant au foyer et de leurs ressources.

MONTANT

25% ou 35% du coût TTC des travaux retenus par la DDE dans la limite de 70000 F TTC ou de 85000 F TTC de travaux suivant les communes et les revenus.

50% du coût TTC des travaux retenus par la DDE dans la limite de 40000 F TTC pour des travaux d'adaptation du logement aux besoins des personnes handicapées.

50% du coût TTC des travaux retenus par la DDE dans la limite de 28000 F TTC pour des travaux d'adaptation du logement aux besoins des travailleurs de nuit.

AGRICULTEURS

Les aides financières du Conseil Général

35% du coût HT des travaux retenus par le Conseil Général de la Gironde dans la limite de 75000 F HT. Pour les exploitants et salariés agricoles, à titre de résidence principale, sous conditions de ressources, et de superficie de l'exploitation pour les exploitants.

20% du coût HT des travaux retenus par le Conseil Général de la Gironde dans la limite de 75000 F HT. Pour les exploitants bailleurs, aménageant des logements pour leurs salariés agricoles.

Pour être subventionnables par la DDE et l'ANAH, les travaux doivent obligatoirement être réalisés par des professionnels du bâtiment. Ces travaux concernent : l'amélioration du confort intérieur, le gros œuvre, les économies d'énergie.

PROPRIETAIRES BAILLEURS ET LOCATAIRES :

Les aides financières de l'ANAH

PRINCIPE

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat propose des subventions pour la réhabilitation de logements de plus de 15 ans, destinés à être loués pendant 10 ans à titre de résidence principale.

Ces aides sont ouvertes aux propriétaires bailleurs et aux locataires.

MONTANT : 4 types de subventions sont proposés

25% du montant TTC des travaux subventionnables par l'ANAH. Le logement doit être loué, après travaux, pendant 10 ans. Le montant du loyer après travaux est libre.

35% ou 45% (suivant les communes) du montant TTC des travaux subventionnables par l'ANAH. Le montant du loyer est réglementé pendant 9 ans. Le locataire pourra bénéficier de l'APL (Aide Personnalisée au Logement), qui pourra être versée directement au propriétaire.

70% du montant TTC des travaux subventionnables par l'ANAH. Il s'agit de logements destinés aux personnes de faibles ressources (Programme Social Thématique). Le montant du loyer est réglementé pendant 9 ans, ainsi que l'attribution des logements. Le locataire pourra bénéficier de l'APL (Aide Personnalisée au Logement), qui pourra être versée directement au propriétaire. Le Conseil Général de la Gironde peut dans certains cas attribuer une aide supplémentaire plafonnée à 10000 F par logement, dans le cadre du Programme Social Thématique.

VIE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION CULTURELLE DES AMIS DE PORCHERES

Succès cette année pour nos diverses activités:

CHORALE:

Après 6 concerts donnés à St Martial d'Artenset, Galgon, St Michel Léparon, St Genès de Castillon, St Antoine sur l'Isle, Les Eglisottes, nous avons terminé cette saison de concerts par la *FETE DE LA MUSIQUE*.

Un nouveau programme cette année, riche et éclectique, dans lequel nos "joyeux lurons solistes" ont amusé et entraîné le public à chanter avec eux.

Surprise!... Notre "Gentleman Cambrioleur"!... Nous connaissions sa patience et son savoir-faire de Chef de Chœur,... mais c'est avec plaisir que nous avons découvert ses talents de soliste.

DIMANCHE 5 JUILLET: SPECTACLE DE RUE.

Les membres de la Chorale A.C.A.P., leurs conjoints, leurs amis, tous costumés, ont envahi le Bourg et la place de la Mairie, et, accompagnés à l'orgue mécanique et à la trompette par la troupe "*DE BLASIIS*", ont donné un spectacle de chant, musique, magie, sans oublier la marionnette Jojo qui a bien amusé les enfants.

Un délicieux repas terminait cette journée.

MUSEE:

Comme le dit si bien notre amie journaliste Marie-France: "... *Le musée de l'A.C.A.P. petit par sa taille, mais grand par ses ambitions...*" a ouvert ses portes début Mai pour la saison 98.

Cette année, Eugène DELACROIX et l'époque romantique occupent la salle réservée aux expositions à thème. 1998, bicentenaire de la naissance de Delacroix, artiste peintre qui a vécu à Bordeaux où son père était Préfet.

Le Musée ne cesse de s'enrichir: meubles, objets, outils, dont un araire en bois, très très ancien, qui nous a été donné par G. EYRAUD que nous tenons à remercier.

Musée ouvert: Août: Jeudi, Vendredi, Samedi, Dimanche et jours fériés.

Septembre: Samedi et Dimanche.

de 15 heures à 18 heures. Entrée gratuite.

Guy et Gérard, équipés de leur "*faux armée*" dite aussi "*faux à râteau*", accompagnés des glaneuses de l'A.C.A.P. ont participé à la journée des Moissons organisée par *ISLE ET DRONNE*.

Cette année encore, nous participerons aux **Journées du Patrimoine**.

Nous nous réjouissons de l'entrée dans notre Association d'un jeune garçon de PORCHERES, féru de mathématiques, mais passionné par tout ce qui est recherches concernant notre commune. Merci David de ta participation et de tes recherches.

AVENIR DE LA DOUBLE

HOCKEY SUR GAZON:

L'équipe Première qui avait sensiblement le même effectif que l'année précédente a terminé 7^{ème} et avant dernière de sa poule. La Fédération Française ayant décidé de modifier les divisions, les quatre dernières équipes de chaque poule descendaient.

L'Avenir de la Double se retrouve cette saison en 2^{ème} Division Poule F avec dans sa poule **Cagne sur Mer**, quatre équipes de **Lyon** et **Toulouse**. Début du championnat le 4 octobre à Porchères contre **Caluire**.

Retour cette année de Mathieu BESSON de SAV Primrose, de Stéphane BLOEM, de Cyril GUILLARD, de Mickael LASNIER, et arrivée de Guillaume GRATACAP. L'équipe est entraînée maintenant par Patrick RIVIERE. Equipe rajeunie, et si l'esprit d'équipe est bon, nous pouvons prétendre à une bonne place dans le début du tableau. Il faut venir les encourager! Nous leur souhaitons bonne chance.

Chez les jeunes, c'est le recrutement qui est toujours le plus difficile et leur instabilité à poursuivre la compétition d'une année sur l'autre. Le sport d'équipe apporte beaucoup à un jeune, il faut l'aider à s'entraîner, à se battre pour son équipe en participant à la compétition.

Tous les jeunes, à partir de 7 ans, peuvent se faire inscrire auprès de Jean Luc DIAZ au 05 57 69 36 51 ou auprès du Président Serge PICAUD. Nous rappelons que la cotisation jeune est de 270 F et que, outre la licence de hockey, elle donne droit à l'entrée au club et notamment à la piscine gratuitement.

PISCINE:

Bonne fréquentation. Cette année, un sondage a permis de constater que beaucoup d'enfants et d'adultes venaient de diverses communes du canton. En juillet, nous avons accueilli les centres de vacances de Saint Seurin sur l'Isle et du Maine Pommier de Guîtres. L'eau est bonne et le cadre agréable. La surveillance du bassin est toujours assurée par Franck et Caroline JOANDET, secondés depuis l'année dernière par Eric MEYER leur beau-frère qui les remplace quelques jours.

Cette année, la municipalité a mis à notre disposition Lionel BERGERE (contrat Emploi Jeune) pour les deux mois d'ouverture de la piscine. Le reste de l'année, il s'occupe de l'entraînement de jeunes hockeyeurs et assure l'entretien du club en dehors de son temps de travail à la mairie.

La saison piscine se terminera le Dimanche 30 Août par un repas entrecôte à 12 h 30. Réservation à la piscine au 05 57 69 64 11 ou au 05 57 69 82 44.

VIE RELIGIEUSE

Les inscriptions pour la catéchèse se feront de 10 H à 12 H et de 17 H à 18 H30 à la Maison paroissiale de SAINT-MEDARD DE GUIZIERES les :

samedi 5 septembre 1998,
lundi 7 septembre 1998,
et mercredi 9 septembre 1998

Eveil à la Foi des CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6ème, 5ème.

CLUB DE L'AMITIE

La composition du bureau n'a pas subi de changement :

Président d'honneur :	M. R. JACQUEMIN
Président :	M. M. RULLIER
Vice-Président :	M. P. MERCIER
Animatrices :	Mme L. MALAISE et Mme A. ROUSSE
Trésorière :	Mme C. CAILLABERE
Secrétaire :	M. J. CAILLABERE

L'année 1997 s'est terminée par une sortie à St Loubès, spectacle de « Variétés » et un repas gratuit pour tous les adhérents que Monsieur Barrau a bien voulu honorer de sa présence.

Activités particulières : *en dehors du jeudi, jour de réunion, de 14 H à 17 H au foyer communal de Porchères*

Nous fêtons les Rois au club et dans les deux écoles, ainsi que nos anniversaires.

Sorties à Val Louron trois jours en septembre 1997, spectacle de variétés à Bordeaux en janvier 1998, tour du Bassin d'Arcachon, visite au Pays Basque de 3 jours ; le 7 septembre nous irons voir le « Norway » au Verdon après un repas à Soulac.

Les repas traditionnels ont eu lieu : choucroute, fruit de mer, rôtis braisés et haricots.

Le loto fin septembre qui a connu un vif succès bien qu'il ait duré trop tard dans la soirée. Un autre grand loto est en préparation pour le 11 octobre à St Antoine dans la salle des fêtes. Plus vous viendrez nombreux, plus nous serons contents ! Nous ferons « plus court » que l'année dernière mais les lots seront toujours aussi conséquents.

Certains, parmi nous, sont dans la peine ; nos pensées les accompagnent sur le chemin difficile qu'ils ont à suivre ; ils ont donné beaucoup au club et nous sommes tristes en évoquant leurs épreuves.

La fréquentation, nous l'espérons, restera régulière ; notre accueil, que nous voulons simple mais convivial se poursuivra aussi longtemps que le bureau bénéficiera de la confiance des membres de club, ce dont nous les remercions vivement.

Rejoignez-nous dès que vous le souhaitez ; vous nous ferez plaisir !... Si nous sommes à un âge qu'on qualifie de troisième, notre cœur n'en a pas et reste grand ouvert.

A.C.C.A DE PORCHERES

La saison de chasse 98 / 99 a été assez bonne dans l'ensemble pour le gibier sédentaire, un peu moins pour le gibier de passage.

Banquet : satisfaisant, mais toujours très peu de chasseurs.

Prix de la carte 98 / 99 : 370 F

Vente de cartes le samedi 12 septembre à la mairie

de 9 heures à 12 heures
de 14 heures à 17 heures

Circuit de la course cycliste du 30 Août :

Le Bourg - Brisson - Larret - Guérin - La Vergnotte - La Combette. - Le petit Chalbat
Si vous habitez à proximité du circuit, pensez à enfermer vos animaux.

AMICALE DE PORCHERES

Président	Georges EYRAUD
Trésorière	Odile AICOBERRY
Secrétaire	Thérèse RENARD

Cent trente personnes étaient présentes pour notre repas de la Saint Sylvestre, nous avons dû refuser plusieurs inscriptions. Très grand succès pour cette soirée.

Très prochainement, une réunion pour le renouvellement de notre bureau et de nos membres actifs se tiendra au foyer de Porchères. Nous serions heureux de vous compter parmi nous ; il vous suffit de téléphoner à Odile Aïcoberry au 05 57 49 60 47.

A l'occasion de la fête locale, notre association offrira sa participation en organisant un concours de pétanque à 15 heures Le samedi 29 Août.

Ce concours sera suivi à 20 H 30 par un repas champêtre organisé par les associations de Porchères.

Amicalement !

TRIBUNE LIBRE

Cette rubrique est réservée aux personnes qui souhaitent s'exprimer par le biais de ce journal. L'article qui vous est proposé aujourd'hui a été écrit par Gérard Renversade et évoque une page de l'histoire de notre commune.

L'idée de réunion de communes n'est pas nouvelle puisque dès la révolution les communes trop petites en surface, manquant de revenus ou de citoyens capables de faire fonction d'officiers publics sont réunies.

Le 26 janvier 1830, conformément aux instructions du Ministre, Monsieur le Sous-préfet annonce qu'il va être procédé à la délimitation de 207 communes restant à soumettre à cette opération en Gironde. Toutefois, avant d'effectuer ces délimitations, il convient de consulter les conseils municipaux des communes qui peuvent être réunies pour le bien du service:

"... Il m'a paru que les communes de Porchères et Saint Antoine sont, par leur rapprochement, susceptibles d'être réunies ensemble. Je vous invite à convoquer le conseil municipal et à lui proposer cette réunion, de sorte que dans la délimitation, les deux territoires se trouveraient conjoints. Vous voudrez bien m'envoyer votre délibération sous huitaine.

Signé le Sous-préfet: Laveau

Voici les réponses des deux municipalités dans leur orthographe d'origine.

Délibération de Porchères

Considérant que la commune de Porchères tient dans toute l'étendue du nord au midi à la commune de Saint Antoine, laquelle limite à l'orient le département de la Gironde,

Considérant que les communes de Porchères et Saint Antoine sont également voisines en population, chacune d'elles ne renfermant que quatre cents âmes, que si ces deux communes sont égales sous ce rapport, il y a en elles une grande différence sous le rapport de l'étendue, le territoire de la commune de Saint Antoine est infiniment moindre que celui de Porchères, ce qui se justifie par la contribution de chaque commune. Notamment en 1829, Saint Antoine pour les quatre sortes de contribution n'a payé que 2249,98f, Porchères ayant payé 3676,76f,

Considérant que s'il a été impossible d'établir par les actes écrits que Saint Antoine faisait jadis partie intégrante de la commune de Porchères, il est au moins deux faits qui paraissent le justifier;

1) la commune de Saint Antoine qui a toujours été en Bordelais n'a jamais eu d'église; à la vérité, elle avait une chapelle de douze pieds au carré (14,44m²) dans laquelle un des religieux d'Aubeterre venait une fois l'an célébrer sa messe, la révolution a fait disparaître cette chapelle.

2) l'église de Porchères qui existe en toute ancienneté (ancienne église dans le cimetière) a été bâtie sur les confins actuels des deux communes, il ne faut en effet que deux minutes de marche pour arriver de l'église de Porchères au territoire de la commune de Saint Antoine.

Le fait que Saint Antoine n'a jamais eu d'église d'autre que l'église de Dorchères, qu'elle a été bâtie isolément à deux pas du territoire de Saint Antoine et loin non seulement du bourg de Dorchères mais encore de tous les villages de cette commune. Ces faits dit on sont un indice frappant que Saint Antoine était autrefois réuni à Dorchères, aussi nos anciens disent ils tenir par tradition orale que Saint Antoine ne fut détaché de Dorchères que parce que le fléau de la peste était venu affliger ses pairs.

Considérant que les deux faits qui viennent d'être rappelés prouvent au moins la convenance, l'indispensable nécessité de réunir aujourd'hui les deux communes, qu'au reste il suffit de mettre les yeux sur la carte du département de la Gironde pour se convaincre.

Pour tous ces motifs, le conseil municipal est unanimement d'avis que sous tous les rapports la réunion de la commune de Saint Antoine à celle de Dorchères importe au bien du service.

Fait en séance le 7 février 1830.

Délibération de Saint Antoine

1) En conséquence, le conseil municipal dans sa séance de ce jour, délibère que la population de la commune de Saint Antoine est aux environs de quatre cents habitants, que si le recensement avait lieu de nouveau elle en aurait bien d'avantage, que si la population n'est pas assez suffisante pour que sa réunion ait lieu avec Dorchères, du moins qu'on enoïsage les hameaux qui en sont éloignés d'une lieue et demie, comme la mothe soudanne, les bardoux, labrandille et autres qui ont plusieurs ruisseaux à traverser que la moindre crue d'eau fait déborder.

2) Considérant tous les inconvénients qui s'en suivront si la réunion a lieu, la commune de Saint Antoine a un port assez fréquenté, il arrive souvent que le fermier du bac du dit Saint Antoine a des discussions avec les passagers et que les autorités sont obligées de s'y transporter pour rendre la justice à qui elle est due et prévenir quelque fois des rixes, et que si le requérant est obligé d'aller à Dorchères pour chercher le maire ou son adjoint il faut bien pour aller et venir une heure et demie, pendant ce laps de temps des voies de fait peuvent avoir eu lieu.

3) Considérant que la grande route, n'est tout au plus éloignée de Saint Antoine que d'un quart de lieue, qu'il arrive souvent que des mendiants cherchent à divaguer dans les campagnes, vont dans le cabaret, l'aubergiste qui ne demande qu'à débiter son vin, leur donne souvent à coucher; parmi le nombre il peut se trouver de mauvais sujets, des gens sans aveu. Ils sauront qu'il n'y a plus de mairie à Saint Antoine ils s'en prévaudront, n'auront aucun frein. Le cabaretier voudrait il avoir recours à l'autorité, avant qu'elle ne soit rendue, ils auront le temps d'accomplir leurs desseins.

4) Considérant qu'à moins que les autorités supérieures ne prononcent notre réunion à Dorchères, d'après toutes les observations énoncées ci dessus, nous ne pouvons y donner notre adhésion, à la proposition qu'il nous ait faite, en la donnant ce serait priver ses habitants d'une mairie qui est si bien à leur portée, pour y avoir recours à leurs besoins, et chercher à nuire à leur tranquillité.

D'après toutes ces raisons alléguées et qui nous paraissent justes nous ne pouvons que supplier Monsieur le sous préfet de vouloir bien intercéder pour que la réunion n'ait pas lieu, tel sont nos désirs bien exprimés ainsi que nos concitoyens.

Délibéré à la mairie le trois février 1830.

PROGRAMME DE LA FETE DE PORCHERES

les 30 et 31 Août 1998

SAMEDI 30 AOÛT:

15 Heures : **Concours de pétanque**

Engagements 50 F par doublette. Remise des engagements + coupes

19 H 30 : Remise des récompenses

Vin d'honneur

Remise du prix du Concours "Le Blason de Porchères"

20 H 30: **Repas champêtre** organisé par

{l'Avenir de la Double

{l'Amicale de Porchères

{Le Club de l'Amitié

Inscription chez les commerçants et auprès des Associations

Prix des repas: Adultes: 80 F, Enfants de moins de 10 ans: 50 F

Veillez porter vos couverts.

22 heures : **BAL GRATUIT**

DIMANCHE 31 AOÛT:

9 heures : **Concours de belote**

Remise des engagements

9 heures : **Randonnée Pédestre**: circuit 10 kms

Inscriptions au départ (10 F pour assurance)

15 heures : **Course Cycliste** (séries Régionale et Départementale)

17 heures : **Lâcher de pigeons**

22 heures : **Feu d'artifice** animé par le Réveil d'Abzac et ses majorettes

: **BAL DE CLÔTURE**: Entrée gratuite

Manège enfantin, Autos-Skooter, Tir à Plomb, Loterie...

Le Musée de Porchères sera ouvert l'après-midi pendant la fête.